

# Règlement

## **ARTICLE 1 - Présentation de la société organisatrice**

La société BERNARD NUTRITION ANIMALE SA, au capital de 550 000 € dont le siège social est situé 179, Route de Trévoux, 01390 SAINT ANDRE DE CORCY, immatriculée sous le numéro 40985262100039.

## **ARTICLE 2 - Date et durée du jeu**

Le jeu-concours est ouvert du 20 octobre à 6h00 avec date limite de participation fixée au 25 octobre 2016 à 18h00.

## **ARTICLE 3 – Conditions préalables à remplir pour participer**

Ce jeu-concours est ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine.

Toute participation incomplète, illisible ou toute déclaration fautive sera également considérée automatiquement nulle.

Un même joueur ne peut participer qu'une seule fois à ce jeu-concours. Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse).

Sera considérée comme nulle toute inscription de personne ne respectant pas les conditions définies à l'article 2 du présent règlement ou faite au-delà de la date et de l'heure limite de participation.

## **ARTICLE 4 – Modalités du jeu**

Pour participer, toute personne répondant aux conditions énumérées dans le formulaire du jeu.

## **ARTICLE 5 – Les dotations**

Il sera procédé à un tirage au sort parmi les personnes ayant envoyées les bonnes réponses aux questions et dont la participation aura été dûment enregistrée, validée et étant conforme au présent règlement. Le tirage au sort sera effectué les heures suivant la fin du jeu-concours sous contrôle de Bernard Nutrition Animale SA.

A l'issue du jeu-concours, le gagnant sera avisé par e-mail et sur son compte Facebook après avoir été tiré au sort et devra accepter son prix dans un délai maximum de 12 heures après l'annonce des résultats par email.

A défaut de respect des règles d'attribution de leur lot, le gagnant perd le bénéfice de son lot sans que la responsabilité de la société organisatrice ne puisse être engagée

## **ARTICLE 6**

Ce lot ne peut être échangé ni contre un autre lot, ni contre tout autre bien ou service.

En aucun cas, le lot gagné ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces.

## **ARTICLE 7 – Modifications, additifs, avenants**

BERNARD NUTRITION ANIMALE se réserve le droit d'interrompre ce jeu-concours si les circonstances l'exigent et sans avoir à en justifier les raisons ou motifs.

En tout état de cause, la responsabilité de BERNARD NUTRITION ANIMALE ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, ou, indépendamment de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié ou écourté.

BERNARD NUTRITION ANIMALE se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toutes dates annoncées.

Des additifs ou des modifications (sauf en ce qui concerne les conditions de participation), à ce règlement, peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu-concours. Ils seront alors considérés comme des annexes au présent règlement.

BERNARD NUTRITION ANIMALE se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre lot de valeur équivalente.

BERNARD NUTRITION ANIMALE ne saurait être tenue responsable de l'utilisation, voire du négoce du lot par le gagnant.

## **ARTICLE 8 – Publication**

*Le nom des gagnants sera disponible auprès de la société BERNARD NUTRITION ANIMALE SAS à l'adresse suivante : 179, route de Trévoux, 01390 SAINT ANDRE DE CORCY.*

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant communiquées à la société organisatrice dans le cadre du jeu-concours.

Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à la société organisatrice à l'adresse visée à l'article 1 du présent règlement.

Le gagnant autorise toutes les vérifications concernant son identité, ses coordonnées téléphoniques et postales. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant au jeu-concours.

**ARTICLE 9 – Informations générales**

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la société BERNARD NUTRITION ANIMALE, seule juge.

Pour toute réclamation, contacter :

La société BERNARD NUTRITION ANIMALE à l'adresse suivante 179, route de Trévoux, 01390 SAINT ANDRE DE CORCY.